

# COMITE SYNDICAL DU 3 décembre 2014

---

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 décembre 2014 – 19h00

L'an deux mille quatorze, le trois décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane PRADOT – Président le 26 novembre 2014, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

### CCESE

ARRANCOURT	Martial DELTON
	Caroline GILBERT
BOISSY LA RIVIERE	Dominique LEROUX
	Laetitia KOUMA
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN
	Grégory DAMAS
BRIERES LES SCelles	Sylvie JOUARD
CHALO ST MARS	Julien PILLAULT
	Patrice LAPORTE
CHALOU MOULINEUX	Claude PINAULT
CONGERVILLE THIONVILLE	Thierry GUERIN
	Béatrice THOMAS
FONTAINE LA RIVIERE	Patrice KOLIVANOFF
	Jean-Benoît ROYER DE VERICOURT
GUILLerval	Yves ABATE
MONNERVILLE	Jean-Pierre BELJAMBE
MORIGNY CHAMPIGNY	Karine NEIL
ORMOY LA RIVIERE	Jean Claude REVEAU
	Eugénie BOUVET
SACLAS	Agnès GRAVIS
	Lionel DEBELLE
SAINT CYR LA RIVIERE	Jean-Claude POUMAILLOUX
SAINT HILAIRE	Stéphane PRADOT
	Bernard LEPRINCE

### CCA

LARDY	Hugues TRETON
	Dominique PELLETIER

### Pouvoir :

BRIERES LES SCelles	Michel ROULAND à Sylvie JOUARD
ABBEVILLE LA RIVIERE	Jean-Philippe GRIFFON à Stéphane PRADOT

## COMITE SYNDICAL DU 3 décembre 2014

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane PRADOT Président.

### **Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance**

Les membres du comité ont choisi Monsieur Jean Benoit de VERICOURT, qui s'est porté volontaire, de la commune de FONTAINE LA RIVIERE comme secrétaire de séance.

### **Point n°2 - approbation du compte rendu du Comité Syndical du 19 novembre 2014**

Il a été laissé quelques minutes aux délégués présents pour prendre connaissance de ce compte-rendu qui leur avait été remis à l'entrée de la séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 19 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **Point n°3 - Présentation du nouveau marché**

Stéphane PRADOT, président, rappelle que par délibération en date du 5 septembre 2014 le comité syndical l'a autorisé à lancer une procédure d'appel d'offre pour les prestations suivantes :

Lot 1 : gestion du fichier des redevables, facturation et gestion des réclamations

Lot 2 : fourniture et maintenance de bacs avec puces

Monsieur le Président rappelle également que le syndicat s'est assuré le concours d'un bureau spécialisé en marché public à savoir « Service Public 2000 ». La publication a été faite au BOAMP, au JOUE et au journal « le Moniteur » pour la version papier. L'offre a ensuite été placée sur une plateforme dématérialisée.

Deux candidats se sont fait connaître sur les deux lots. Il s'agit de :

- Plastic Omnium
- Europe Services Groupe

La commission d'appel d'offre s'est réunie le jeudi 6 novembre pour procéder à l'ouverture des plis. Les membres ont constaté que les deux offres étaient recevables. Service Public 2000 a procédé à l'analyse des offres dont les résultats ont été communiqué à la commission d'appel d'offre le mercredi 26 novembre.

La commission a attribué le marché de la façon suivante :

- lot 1 attribué à la société ESD à l'unanimité avec mise en place de la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE), ou option, relative à la mise en place d'une interface informatique pour les usagers
- lot 2 attribué à la société Plastic Omnium à l'unanimité.

Monsieur le président informe le comité que la PSE 2 du lot 2 relative à la fourniture de sacs sera éventuellement actionnée par voie d'avenant, un délai de 2 ans pour la mise en place ayant été précisé dans le cahier des charges.

Suite à une question de Jean Benoit de VERICOURT de la commune de FONTAINE LA RIVIERE Jean-Claude Reveau a précisé que les statistiques que fournirait E.S.D. serait les mêmes que celles produites par Plastic Omnium, mais que celles de l'année 2014 devraient être fournies par Plastic Omnium. Il a indiqué que E.S.D. était équipé du même logiciel que celui choisi par le S.I.R.O.M.

## COMITE SYNDICAL DU 3 décembre 2014

---

Patrice KOLIVANOFF de la commune de FONTAINE LA RIVIERE demande à ce qu'on ait les statistiques plus rapidement que par le passé, ce à quoi Jean-Claude Reveau répond que cela s'était amélioré ces derniers temps.

Plusieurs délégués s'interrogent sur la fiabilité des données.

Jean-Claude REVEAU, 1<sup>er</sup> vice-président, indique qu'il y a eu des pertes entre les capteurs et la benne de ramassage. Par le passé, il y avait des débats sur la responsabilité entre E.S.D. et Plastic Omnium, les capteurs de la benne n'étaient pas toujours bien nettoyés. Ce problème devrait être résolu car E.S.D. aura la maîtrise de la chaîne d'informations du bac jusqu'au logiciel.

Le lot n° 1 comporte une prestation supplémentaire éventuelle donnant un accès aux usagers via Internet pour suivre leurs données, qui ne serait mise en place qu'en 2016.

Patrice KOLIVANOFF fait remarquer que si une levée n'est pas mentionnée sur le site, il est peu probable que la personne concernée le signale. En revanche un cumul au niveau des communes permettrait un suivi par les mairies.

Jean-Claude REVEAU fait alors mention du problème des bacs de 80 litres qui sont souvent déversés dans la benne manuellement, ce qui fait que la levée n'est pas enregistrée. Ceci ne doit plus se faire et le S.E.D.R.E. sera intransigeant sur le marché. Stéphane PRADOT a appuyé ces propos en rappelant que maintenant le S.E.D.R.E. payait très régulièrement ses factures et pouvait désormais être intransigeant.

Patrice KOLIVANOFF demande pourquoi la mise en place du sac prépayé est reportée. Jean-Claude REVEAU répond qu'il faut faire une étude pour sa mise en place : prix, circonstance d'utilisations, ... La commission « collecte » y travaille, mais cela demande un délai. Stéphane PRADOT rappelle que les délais étaient très courts entre la rédaction et la mise en place du marché, le précédent arrivant à échéance. Il signale aussi que l'utilisation des sacs prépayés pourra être également étendue aux déchets verts. Ces sacs pourraient être mis en place dans les deux ans.

Dominique PELLETIER de la commune de LARDY note que le lot n° 2 ne porte que sur la fourniture des bacs et leur maintenance, sachant que la fourniture la plus importante a déjà eu lieu, demande sur quelle base reposent les montants de Plastic Omnium. Jean-Claude REVEAU répond que ceux-ci sont basés sur les interventions des dernières années. Il précise qu'en 2012, il y a eu beaucoup de changements de bacs car le tarif de la redevance était peu incitatif, ce qui a entraîné un coût de l'ordre de 50 à 60000 Euros. Les changements sont maintenant stabilisés. Il rappelle que les bacs récupérés restent la propriété du S.E.D.R.E.

Dominique PELLETIER estime que le montant demandé par Plastic Omnium est élevé. Jean-Claude REVEAU précise qu'il s'agit d'un montant maximum (paiement à l'intervention et non un forfait). Stéphane PRADOT indique qu'il y a beaucoup d'interventions pour réparation : couvercle, roulette, collerette avec puce et il ajoute que le suivi des bacs se fera mieux car nous aurons une personne présente sur le territoire du SEDRE. Jean-Claude REVEAU précise que si le « ripper » casse un bac, E.S.D. en sera maintenant responsable.

Jusqu'à présent, il n'y avait qu'une seule facturation mensuelle de Plastic Omnium regroupant l'ensemble de ses prestations : facturation de la redevance, fourniture et maintenance des bacs, ce qui rendait les éléments difficile à suivre.

Dominique PELLETIER demande si les communes peuvent recevoir un relevé par bac et non globalisé par commune, de façon à faire un suivi. Jean Benoit de VERICOURT propose qu'une statistique qui existe déjà globalement pour le S.E.D.R.E. soit faite au niveau de la commune : elle indique, par type de bac, combien de bacs n'ont eu aucune levée, combien n'en ont eu qu'une seule, combien en ont eu deux, etc...

## COMITE SYNDICAL DU 3 décembre 2014

---

Jean-Claude REVEAU indique qu'il pourrait y avoir un problème d'accès et de divulgation de données privées et qu'il faut être prudent lorsque l'on parle de données personnelles.

Lionel DEBELLE de la commune de Saclas fait remarquer qu'il y a des gens qui n'ont aucun bac. Jean-Claude REVEAU rappelle que maintenant chacun doit adhérer au service public de collecte des ordures ménagères. C'était ambigu auparavant mais le règlement de service a été modifié en ce sens (dotation d'office). Si une commune sait que quelqu'un n'a pas de bac, le S.E.D.R.E. intervient car c'est obligatoire.

Pour permettre cela, Patrice KOLIVANOFF estime que chaque commune devrait avoir la liste des personnes ayant un bac, seul moyen de trouver qui n'en n'a pas.

Jean-Claude REVEAU informe l'assemblée que cela est possible, il suffit d'en faire la demande.

Monsieur GUERIN, maire de CONGERVILLE THIONVILLE, signale qu'il l'a fait sur sa commune le mois précédent.

Stéphane PRADOT reprend la parole pour montrer que le nouveau marché est plus économe que le précédent. Jean-Claude REVEAU ajoute que, E.S.D. prenant en charge la gestion des réclamations, cela permet d'économiser une personne au S.E.D.R.E.

### **Point n°4 - Avenant n°4 avec la société ESD**

Stéphane PRADOT rappelle que, suite au changement de gouvernance début 2013, il a été constaté que l'avenant n°4 du 23 septembre 2011 avec la société ESD n'avait jamais été signé.

Cet avenant concerne la modification du marché de collecte suite au retrait de la commune de Chamarande du SEDRE au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ainsi que le retrait de la collecte en porte à porte des déchets verts sur la commune de Chalo Saint Mars.

Il convient donc de régulariser la situation dans les meilleurs délais.

Hugues TRETON de la commune de LARDY fait remarquer qu'il y a beaucoup de choses qui n'ont pas fait l'objet d'un suivi. Stéphane PRADOT signale qu'il y a eu beaucoup de lacunes par le passé et qu'il avait décidé de rouvrir tous les dossiers et de tout remettre à plat.

Dominique PELLETIER de la commune de LARDY demande s'il est possible de voir s'il y a eu une baisse du tarif.

Jean-Claude REVEAU répond qu'il y a eu 3 avenants depuis le début du marché avec la mise en place de la Redevance Incitative avec des hausses et des baisses des tarifs, c'est donc difficile à voir.

### **Point n°5 - délibération sur le protocole d'accord SEDRE-SIREDOM**

Comme il a été indiqué précédemment, l'étalement de la dette du SEDRE envers le SIREDOM doit être fait sur la durée de la mandature à savoir de 2015 à 2020 soit sur 6 annuités.

En partenariat avec les services du SIREDOM et après vérification, un tableau d'échelonnement a été établi.

Il doit être présenté en Comité Syndical du SIREDOM le 17 décembre 2014.

Le comité syndical autorise le président à poursuivre les démarches auprès du SIREDOM pour l'étalement de la dette sur 6 ans.

Il autorise le président à signer tous les actes s'y afférant.

### **Point n°6 - restructuration du Syndicat**

## COMITE SYNDICAL DU 3 décembre 2014

---

Stéphane PRADOT, rappelle que le nouveau marché concernant la gestion de la facturation de la Redevance Incitative précise la prise en charge par l'attributaire de toutes les réclamations liées à la Redevance Incitative (facturation,...).

Le prestataire va mettre à disposition des usagers une présence physique pour gérer dans les meilleures conditions leurs doléances.

Il convient donc de restructurer le Syndicat suite à ce nouveau mode de fonctionnement de la Redevance Incitative.

Aujourd'hui au S.E.D.R.E. il y a 3 postes :

- Agent chargé de la communication, à 80% d'équivalent temps plein
- Agent administratif, à 50% d'équivalent temps plein
- Agent technique, à 100% d'équivalent temps plein, charge de travail qui disparaît

La relation avec E.S.D. va augmenter la charge de travail de l'agent administratif, c'est pourquoi il est proposé que cet agent passe à 100% d'équivalent temps plein.

En final si auparavant il y avait 2,3 équivalents temps plein, il n'en restera plus que 1,8. Même s'il n'est pas occupé, le poste d'agent technique reste cependant ouvert

On peut considérer que si la masse salariale a été importante lors de la mise en place de la redevance incitative, du fait d'une plus grande charge de travail, il n'en n'est plus de même aujourd'hui. Elle peut donc diminuer.

Les membres du comité syndical prennent acte de la restructuration salariale du syndicat.

Fin de la séance à 20h15.

Le Président.